



A retenir

- MILDIU** Peu de nouveaux symptômes visibles cette semaine. La plus grande vigilance s'impose avec le retour des pluies.
- BLACK-ROT** Peu de nouveaux symptômes visibles. Soyez encore attentifs aux potentielles contaminations sur cette période pluvieuse. Vigilance à maintenir jusqu'à véraison complète.
- OIDIUM** Quelques symptômes visibles. La période de risque est terminée pour les cépages peu sensibles. Pour les cépages sensibles, restez vigilants.
- FLAVESCENCE DOREE** Le troisième traitement (T3) pour lutter contre la cicadelle de la flavescence dorée en agriculture conventionnelle pourra être effectué entre **le 20 juillet et le 5 août**.
- ANNEXE** *BSV Hors-Série – Aleurode épineux du citronnier (Aleurocanthus spiniferus)*



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Comité de validation :
Syndicat du Chasselas de
Moissac, CEFEL, Chambre
d'agriculture du Tarn-et-
Garonne, Qualisol, Chambre
régionale d'Agriculture
d'Occitanie, DRAAF
Occitanie



Action du plan Ecophyto pilotée
par les ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de la
santé et de la recherche, avec
l'appui technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité

METEO

• Prévisions du 2 Août au 5 Août 2023

	Mercredi 2	Jeudi 3	Vendredi 4	Samedi 5
Températures	16-31	17-25	14-24	13-25
Tendances				

Le début de la semaine a été le spectacle de deux petites précipitations qui ont entraîné la présence d'eau libre sur le feuillage pendant de longues heures. Contexte encore favorable au développement des maladies.

Cette semaine s'annonce perturbée et fraîche pour la saison.

Il faudra toujours rester attentif aux prévisions météo à court terme afin de prévenir d'éventuelles précipitations.

PHENOLOGIE

		
Stades BBCH	81	83
Descriptif des stades	Début Véraison	Mi véraison
Précoces *		
Tardives **		

* Variétés à débourrement précoce : CHASSELAS, DANLAS, CENTENNIAL SEEDLESS.

** Variétés à débourrement tardif : MUSCAT de HAMBOURG, RIBOL, ALPHONSE LAVALLEE, ITALIA.

Code couleur : **Stade majoritaire.** Stade présent

MILDIOU (*Plasmopara Viticola*)

• Situation dans les parcelles

Quelques nouveaux symptômes observés ce début de semaine suite aux pluies du 24 et du 26 juillet. La chaleur et en alternance le vent du nord, sec et frais, semblent limiter la progression du mildiou, sans pour autant la stopper.

Évaluation du risque : La pression du mildiou est très importante. Lorsque l'humidité sera de retour, des repiquages seront possibles depuis les taches sporulées. Soyez attentifs et faites preuve de vigilance en cas de pluies.

La situation est très préoccupante. Il ne faut pas se relâcher ! il est



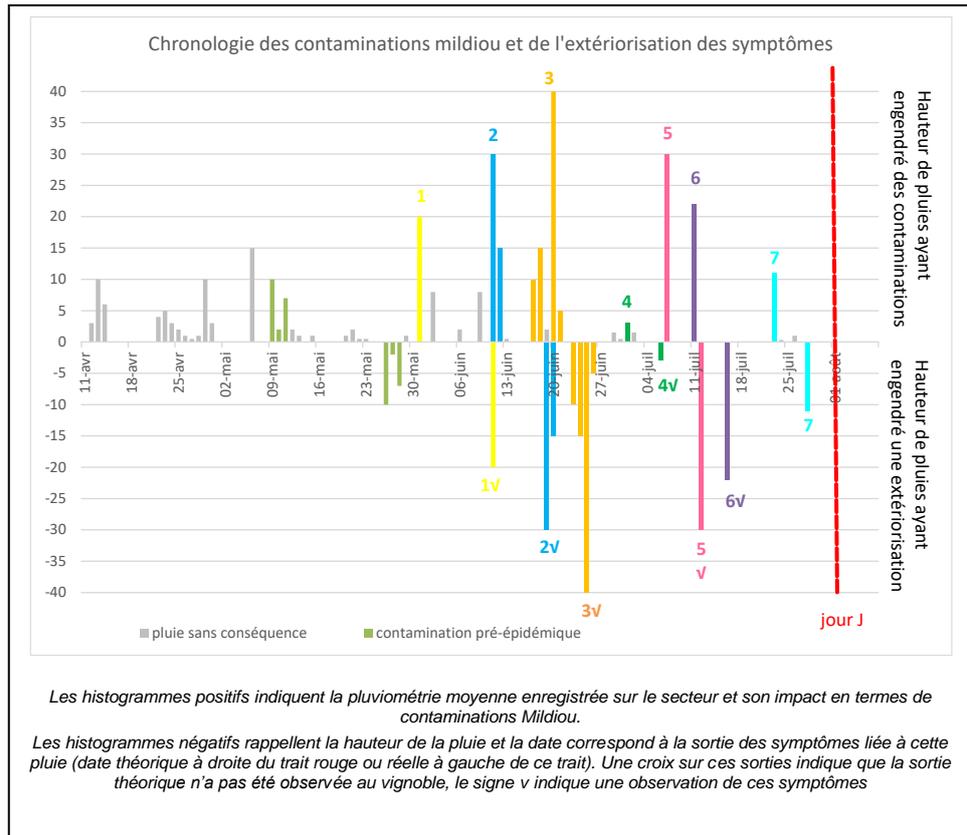
Mildiou sur grappes Photo : Syndicat du Chasselas de Moissac

important de maintenir une bonne protection pour maintenir en état les organes encore sains, et notamment le feuillage afin garantir une bonne mise en réserve. Il faudra cependant prendre garde à la phytotoxicité induite par des applications phytosanitaires trop répétées.



Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en [cliquant ici](#).

Résistance : le mildiou présente des résistances vis-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant [ICI](#) ou le site R4P en cliquant [ICI](#).



BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

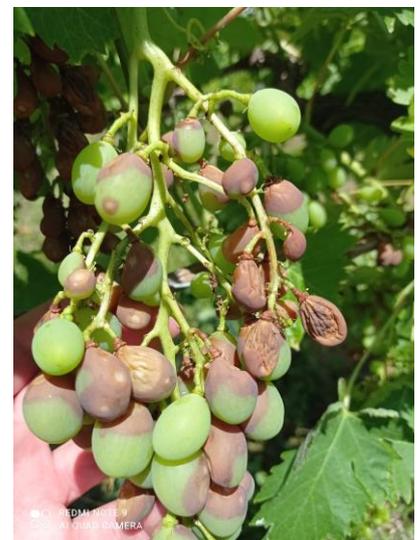
• Situation dans les parcelles

Des symptômes très importants sont visibles mais évoluent peu.

Évaluation du risque :

Les symptômes sur grappes peuvent progresser de proche en proche jusqu'à la véraison complète.

Il faut rester vigilant.



Taches de Black Rot
Source : Chasselas Moissac

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Éléments de biologie

Pour rappel, la durée d'incubation de cette maladie est longue et les contaminations sont généralement visibles, 3 semaines-1 mois après la phase de contamination.

• Situation dans les parcelles

Quelques symptômes visibles à ce jour sur des zones très sensibles.

Évaluation du risque : Au-delà du stade « fermeture de la grappe ». Il est possible de lever la vigilance sur les cépages peu sensibles. Pour les cépages très sensibles une attention particulière sera nécessaire jusqu'à la récolte.



Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace.

Consultez la liste des produits de bio-contrôle en [cliquant ici](#).

Résistance : l'oïdium présente des résistances vis-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant [ICI](#) ou le site R4P en cliquant [ICI](#).

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Éléments de biologie

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison.

Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;

- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir :
 - la maîtrise de la vigueur,
 - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon, avec notamment l'effeuillage à nouaison,
 - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion des risques vers de grappe et oïdium.

• Situation au vignoble

Peu de symptômes signalés à ce jour.

Évaluation du risque : Le vent sec et froid est défavorable au développement de ce champignon. Mais avec le retour de la pluie il faudra rester vigilant. Le risque de Botrytis est accru sur parcelles grêlées.

Les stades « fermeture de la grappe et véraison » sont des stades clés de la gestion du Botrytis.



Résistance : le botrytis présente des résistances vis-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter sa stratégie en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant [ICI](#) ou le site R4P en cliquant [ICI](#).

FLAVESCENCE DOREE (*Scaphoideus titanus*)

- **Situation au vignoble**

Des symptômes sont visibles.

Évaluation du risque : Les dates d'intervention ont été fixées par la DRAAF : Retrouvez l'arrêté préfectoral en cliquant [ICI](#).

3ème Trairement :T3	En conventionnel à réaliser sur les populations adultes, selon analyse de risque entre 20 juillet au 5 août	En cours
3ème Trairement :T3	En AB 10j après le T2, selon analyse de risque (24 juin au 4 juillet)	Terminé

VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

- **Modélisation (LOB, IFV)**

Selon la modélisation, nous serions sur les derniers stades larvaires (L5/Nymphose).

- **Situation dans les parcelles**

Deux captures d'eudémis cette semaine. Par conséquent on peut estimer que le vol est en cours.

Évaluation du risque : Le risque est faible en l'absence de population.



Perforation observée en G2 – Photo CA81

DIVERS

- **Cicadelle verte**

Quelques cicadelles observées, parfois en grand nombre, notamment sur les cépages Arra.

- **Maladies du bois**

Des symptômes d'apoplexie visibles.

- ***Metcalfa Pruinosa***

Emergence de population sur les parcelles sensibles.

- **Phytotoxicité**

Suite aux traitements répétés, nous observons quelques symptômes de phytotoxicité sur feuilles sous forme de petites nécroses et brûlures.



Symptômes maladie du bois - Photo Syndicat du Chasselas

Prochain BSV le mardi 8 août 2023

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière raisin de table du Syndicat du Chasselas de Moissac et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'agriculture du Tam-et-Garonne, le CEFEL, Qualisol et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Ce mois-ci, découvrez la nouvelle plateforme
Auxiliaires et pollinisateurs sur le site Agriconnaissances !



Page accessible en cliquant [ICI](#)



ALEUROCANTHUS SPINIFERUS

Première détection en France de l'Aleurode épineux du citronnier

(Gard et Hérault, juin 2023)

Originaire du Sud-Est de l'Asie, l'insecte aleurode épineux du citronnier *Aleurocanthus spiniferus* s'attaque à un grand nombre d'espèces végétales, et il a été détecté en Europe suite à son introduction, à partir de 2008 en Italie, puis en Grèce, en Croatie, au Monténégro et en Albanie ; ainsi que dans d'autres régions du monde dont l'île de La Réunion en 2013.

SITUATION EN OCCITANIE

L'aleurode épineux du citronnier est désormais **présent en France métropolitaine**, où il a été officiellement détecté pour la première fois au mois de **juin 2023** dans les départements du **Gard** et de **l'Hérault**, sur diverses espèces végétales.

Suite au signalement d'une suspicion de présence, la DRAAF-SRAL a officiellement identifié l'insecte sur les communes de Aubord, Bernis, Congénies, Junas, Nîmes, Uchaud, Vauvert et Vestric-et-Candiac (Gard) ainsi que Lunel et Saint-Nazaire-de-Pézan (Hérault).

Les genres et espèces botaniques suivants ont été trouvés infestés sur ces communes : agrumes (*Citrus*), rosier (*Rosa*), vigne (*Vitis vinifera*), grenadier (*Punica granatum*), fruitiers à pépins ou d'ornement tels que pommiers, poiriers, cognassier, néflier, buisson-ardent (*Amelanchier*, *Cydonia oblonga*, *Malus*, *Eriobotrya japonica*, *Pyrus*, *Pyracantha*), arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*), faux-aralia (*Fatsia japonica*), lierre (*Hedera*), poivre du Sichuan (*Zanthoxylum piperitum*), et vigne vierge (*Parthenocissus quiquefolia*).

Des dégâts (jaunissements ou taches sur feuilles, affaiblissement de la plante, formation de fumagine) associés à la présence de l'aleurode ont été signalés sur certains des sites infestés. **Les autorités en charge de la protection des végétaux appellent à la vigilance et à la mobilisation de tous.**

La situation reste évolutive, et les nouvelles détections officielles (nouvelles communes concernées ou nouvelles espèces végétales trouvées infestées) seront communiquées sur le site de la DRAAF Occitanie : [lien vers la page DRAAF dédiée](#).



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
DRAAF, SRAL, CRAO

QUELS SONT LES SYMPTOMES DE LA MALADIE ?

Cet organisme nuisible aux végétaux est **polyphage** : il s'attaque à une grande diversité d'espèces.

L'aleurode épineux du citronnier s'alimente sur les feuilles des végétaux, et affaiblit la plante. De plus, il excrète un miellat abondant et collant qui conduit au développement d'une couche noirâtre (la fumagine), empêchant la photosynthèse et la respiration de la plante.

De fortes infestations peuvent entraîner la chute des feuilles et même conduire à la mort de jeunes arbres ou plantes trop affaiblies.

Les larves sont regroupées en colonies immobiles sur la face inférieure des feuilles : de petite taille (entre 0,3 et 0,8 mm), noires avec une marge blanche constituée de courts filaments de cire. Les adultes possèdent des ailes gris-bleu avec des points blancs et ne mesurent pas plus de 1,7 mm.

Du fait de sa dangerosité notamment pour la production d'agrumes, cet aleurode est considéré comme **organisme de quarantaine dans l'Union européenne** (règlement (UE) 2016/2031 et règlement d'exécution (UE) 2019/2072), dont l'introduction et la dissémination sont interdites sur l'ensemble du territoire. **La lutte est de plus obligatoire** en vue de son éradication ou, s'il est constaté officiellement que l'éradication est impossible, en vue de son enrayement (règlement (UE) 2022/1927).



Adultes et œufs sur la face inférieure d'une feuille de citronnier



Pupes sur la face inférieure de feuilles d'agrumes



Nymphes et œufs



Fumagine sur feuilles d'agrumes



Feuille de vigne infestée

RESTRICTION A LA CIRCULATION DES VEGETAUX

Ainsi, dans les communes infestées, la circulation de végétaux destinés à la plantation des genres et espèces spécifiés (liste des espèces hôtes d'*Aleurocanthus spiniferus* téléchargeable en bas de [cette page](#)) produites sur ces communes est soumise à des exigences particulières :

- Constatation officielle (par le service en charge de la protection des végétaux ou son délégataire) que le lieu de production est exempt de l'organisme nuisible ;
- ou réalisation par l'opérateur professionnel de traitements appropriés, sous le contrôle du service en charge de la protection des végétaux ou son délégataire), pour garantir l'absence de l'organisme nuisible et vérifier l'absence dudit organisme avant mise en circulation.

QUE FAIRE EN PRESENCE D'UN FOYER ?

Toute observation d'insectes "suspects" par un opérateur professionnel ou un particulier (qu'il s'agisse de larves ou d'adultes) doit être signalée sans délai à la DRAAF-SRAL Occitanie.



Une suspicion de foyer ?

Contactez rapidement la DRAAF-SRAL Occitanie :

sral.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr



En cas de détection, le détenteur de la plante doit détruire au plus vite les parties de végétaux infestées (ou les végétaux entiers en cas de forte infestation) :

- soit par **incinération** (dans le respect des restrictions à l'usage du feu en vigueur),
- soit en les enfermant dans des **sacs hermétiques** pendant au moins deux semaines.

Des traitements insecticides à base d'huiles minérales, paraffiniques ou huiles essentielles d'orange, à action physique (contact/asphyxie) sur les larves, peuvent être conseillés dans le respect des usages autorisés pour ces produits, sur les plantes assainies, dès lors qu'une infestation peu importante sans développement de fumagine est observée. D'autres traitements insecticides efficaces existent, réservés à un usage professionnel et à la possession d'un Certiphyto.

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ
(REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Hors série *Aleurocanthus spiniferus* rédigé par la DRAAF-SRAL Occitanie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.